



0908204401

DATE DEPOT : 2009-09-25

NUMERO DE DEPOT : 82044

N° GESTION : 2002B02608

N° SIREN : 440726289

DENOMINATION : GRANT THORNTON & ASSOCIES

ADRESSE : 100 R DE COURCELLES 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/09/14

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :

Rx 14/09/09

SEREC

AUDIT

Societe de Commissariat aux Comptes

92132608

G.T.C. de Paris
I M R
25 SEP. 2009
N° DE DÉPOT 82042

GRANT THORNTON & ASSOCIES

Société Anonyme
100, rue de Courcelles
75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
(Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2009)

SEREC

AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

GRANT THORNTON & ASSOCIES

Société Anonyme

100, rue de Courcelles

75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

(Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2009)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 30 juin 2009 concernant l'apport des titres de la société HELIOS CONSEIL à la société GRANT THORNTON & ASSOCIES, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L.225-147 du Code du Commerce.

Les apports ont été arrêtés dans le contrat d'apport signé par Madame Martine LABADIE et Monsieur Patrick BONNEFOY en leur qualité d'apporteur, et par Monsieur Daniel KURKDJIAN en sa qualité de P.D.G. de la société GRANT THORNTON & ASSOCIES. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés.

21 rue Leriche - 75015 Paris - Tél. : 01 45 65 05 05 - Fax : 01 45 65 97 17 - E.mail : serec@serecaudit.com

Société Anonyme au capital de 200 000 € membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
324 834 399 RCS Paris - N° d'identification intra-communautaire : FR B1 324 834 399

1. Présentation de l'opération et description des apports

Il a été convenu de procéder aux apports de titres ci-après décrits au profit de la société GRANT THORNTON & ASSOCIES :

- Apport en pleine propriété de 998 parts de la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes HELIOS CONSEIL sur les 1 000 parts composant son capital social, réalisé par :

- Madame Martine LABADIE à concurrence de 499 parts,
- Monsieur Patrick BONNEFOY à concurrence de 499 parts,
998 parts.

La valeur d'apport des titres de la société HELIOS CONSEIL a été retenue pour un montant total de 539 968 euros.

Elle résulte de l'évaluation de la société dont les titres sont apportés sur la base de son actif net au 31 mars 2009, retraité notamment des immobilisations incorporelles, et de la valeur de la clientèle appréciée par rapport au chiffre d'affaires réalisé.

La rémunération de l'apport des titres de la société HELIOS CONSEIL se traduira par l'attribution d'un total de 37 946 actions nouvelles de la société GRANT THORNTON & ASSOCIES de catégorie O (n'ouvrant pas droit à dividende prioritaire), d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix unitaire de 14,23 euros :

- à Madame Martine LABADIE à concurrence de 18 973 actions,
- à Monsieur Patrick BONNEFOY à concurrence de 18 973 actions,
37 946 actions.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

En exécution de notre mission, nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires nous permettant de nous prononcer sur la réalité et la valorisation des apports transmis à la société GRANT THORNTON & ASSOCIES.

A ce titre, et en particulier :

- ✓ Nous avons pris connaissance du rapport établi par les services de GRANT THORNTON dans le cadre des vérifications effectuées préalablement à l'opération d'apport envisagée (Due Diligence).
- ✓ Nous avons analysé les méthodes utilisées pour l'évaluation des titres apportés, vérifié leur caractère approprié et leur correcte application.
- ✓ Nous nous sommes assurés qu'aucun élément de nature à modifier de manière significative la valeur des apports n'était intervenu jusqu'à la date du présent rapport.

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 539 968 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission.

Aucun avantage particulier n'est par ailleurs stipulé.

Fait à Paris, le 14 septembre 2009

Le Commissaire aux Apports
SEREC AUDIT


Dominique GAYNO